

# FONDS D'INTERVENTION ARTISANS COMMERÇANTS

La Communauté de Communes soutient les commerces de proximité du territoire



## Vous souhaitez moderniser vos locaux, renouveler vos équipements professionnels, rénover votre vitrine ou votre enseigne...?

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon lance un Fonds d'intervention pour les artisans et les commerçants du territoire, installés en centre bourg. Il s'agit d'une subvention allouée par la communauté de communes et la Région Normandie (dispositif ACTe).

Vous possédez un commerce sédentaire installé dans le centre d'une commune du territoire ? Vous êtes un artisan indépendant assimilé au commerce de proximité, avec nécessairement une devanture commerciale ? **Vous êtes ÉLIGIBLE.**

« Par la création du dispositif ACTe, la Région renforce son soutien aux centralités normandes en développant une aide incitative en faveur du maintien et du renforcement du commerce et de l'artisanat en centre-bourg. S'inscrivant dans les contrats de territoire 2023-2027, elle participe aux programmes locaux d'intervention des intercommunalités, notamment de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon ; son montant tient compte de la capacité à investir de chacune. »

Hervé MORIN, Président de la région Normandie

### Entreprise éligible :

Chiffre d'affaires < 1 million d'euros

Surface < 400m<sup>2</sup>

Création de l'entreprise > 3 ans

Clientèle principale = particuliers

### Fonds d'intervention :

Taux de subvention **60%**

Plafond d'intervention **15 000€**

Enveloppe totale **500 000€**



La modernisation des locaux d'activité et le renouvellement d'équipements professionnels



La sécurisation et l'accessibilité à tous les publics



La rénovation des vitrines et enseignes



Retrouvez toutes les modalités sur notre site internet :  
<https://cdc.valees-orne-odon.fr/guichet-des-professionnels/>

